

Contrat de participation

Année scolaire 2021-2022

Chers parents,

Votre implication est fondamentale pour la réalisation du projet éducatif de l'école Rose-des-Vents. Ainsi, votre engagement est indispensable tout au long de l'année scolaire.

Engagement obligatoire

- Nous nous engageons formellement à participer à la vie de l'école en accompagnant notre enfant dans ses projets, ses devoirs et ses leçons; en assurant un suivi du cheminement scolaire de notre enfant avec son enseignant(e); en nous préoccupant de l'assiduité et de la ponctualité de notre enfant; et en faisant en sorte d'être ponctuel pour ce qui est du retour des documents à remplir et de l'achat de matériel requis.
- Sachant que les besoins de l'école sont de 1 500 à 2 000 heures par année, nous serons présents en classe un minimum de trois demi-journées (9 heures) par année, par famille pour les :
 - mercredis-parents,
 - périodes d'entrevue,
 - périodes projets.

S'il advenait que nous ne soyons pas en mesure d'assurer le soutien au moment prévu, nous prendrons des arrangements qui s'imposent afin d'assurer une présence en classe.

Engagement essentiel

- Nous devons également assister aux rencontres collectives telles que les assemblées générales, les groupes-classes et les rencontres de parents.
- Dans la mesure du possible, nous offrirons une participation active à un comité de l'école.

Dans le cas où nous aurions des difficultés à respecter notre engagement obligatoire face à l'école, nous prendrons rendez-vous avec la direction pour en discuter. En cours ou en fin d'année scolaire, un sous-comité du conseil d'établissement pourrait nous rencontrer pour examiner avec nous des solutions justes et équitables vis à vis l'ensemble de notre communauté.

Nom de l'enfant

Date

Parent

Date

Parent

Date